

Présents : Mesdames, Messieurs DAGUERRE Jean-Louis, LAFFITTE Philippe, BOYE Thierry, FRAYSSE Chantal, DESCAMPS Frédérique, MARQUE Philippe, ETCHEMENDY André, HONDELATTE Michel, BIDAU Patrick , DUPUTS Maïté, SICARD MAUCLAIR Corinne, CIANO Christine, FELTER Nicolas, LACOUTURE Eric, PESSONNIER Nathalie, LARRODE Sandra, DES DESERTS Délia

Absents Excusés : Madame MORELLE Annie, Monsieur JACQUES Didier

Excusés et représentés par pouvoir : Madame MORELLE Annie a donné son pouvoir à Monsieur LAFFITTE Philippe,

LA Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LAFFITTE Philippe a été nommé **secrétaire de séance** : ceci à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Aménagement étude complète local commercial
- Prêt salle Polyvalente pour une œuvre de solidarité
- La demande faite par Frédérique DESCAMPS de présenter au Conseil Municipal le projet de charte et de convention entre les associations et la Commune sera présentée au prochain Conseil
- **Approbation PV du 17 Septembre 2015.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'approbation et la signature du procès-verbal du 17 septembre 2015.

Contre 3 : Michel HONDELATTE, Nathalie PESSONNIER et Éric LACOUTURE

Abstention 2 : Frédérique DESCAMPS et Corinne DICARD-MAUCLAIR

Le Conseil Municipal à la majorité approuve le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2015.

1. Sécurité.

Actuellement l'accès pour les personnes à mobilité réduite a été réalisé à l'église, le cabinet médical et les toilettes publiques. Reste à traiter l'accès au local ADMR.

Concernant le parking et la dépose minute à l'école, nous avons confié, à la CAGD, l'étude pour son aménagement comprenant :

- la réalisation des réseaux en prévision de la construction d'une extension des locaux scolaires,
- l'éclairage
- la circulation, le stationnement, la dépose minute et la signalétique,
- la place de stationnement des bus (piscine, centres de loisirs...)
- le plateau ralentisseur entre mairie et place de l'église pour assurer, également, l'accès PMR.

En complément du plateau ralentisseur, le Maire propose de prendre un arrêté pour limiter la vitesse dans le centre bourg à 30km/h.

Frédérique DESCAMPS demande ce qui est prévu pour les trottoirs car les poussettes ont des difficultés à rouler dessus.

Le Maire répond que deux autres études sont confiées aux services techniques de la CAGD :

- l'accès piéton du lotissement Viremayou et la traversée du rond-point. C'est donc la commune qui va financer ces travaux dans la mesure où les habitants de ce quartier paient des impôts et qu'ils sont victimes d'un promoteur qui ne respecte pas son engagement de réaliser ce cheminement piétonnier.
- le cheminement piétonnier, rue du Bigné, depuis la rue du Treuilh jusqu'à l'entrée du lotissement Lassalle.

Éric LACOUTURE demande s'il y a un délai pour ces études ? Le Maire répond que non.

Enfin dans la cours de l'école nous allons procéder à la réfection du sol en gazon synthétique dégradé par les racines des arbres. Ces travaux seront effectués pendant les prochaines vacances. Nous en profiterons aussi pour remplacer le gazon synthétique de l'aire de jeux le 13 et 14 octobre.

Pour la salle polyvalente, Thierry BOYE nous signale enfin que la chaudière a été réparée et qu'il a lancé le remplacement des chauffages des vestiaires avec la mise en place d'une commande temporisée. Montant 3537 €.

Nathalie PESSONNIER demande s'il y a eu plusieurs devis. Monsieur le Maire répond que non.

Michel HONDELATTE demande si quelque chose est prévu pour le chauffage de la salle Gérard Baïse. Monsieur le Maire répond que le problème de cette salle n'a pas été étudié pour le moment.

Frédérique DESCAMPS relance le problème de la réfection des tennis.

2. Reprise des délibérations des Révisions simplifiées 2 et 3 du PLU concernant l'aménagement du golf :

Le 23 février à la suite d'une réunion avec la SEPANSO, deux délibérations ont été prises. Les intitulés « modification simplifiée » ne sont pas exacts et doivent être remplacés par « révision simplifiée ».

Pour éviter toute confusion pour l'enquête publique qui va être lancée sur les trois communes, nous devons procéder à la reprise de ces délibérations.

La Révision N° 3 faisant l'objet d'un retrait de la procédure, seule la Révision N° 2 sera soumise à enquête publique.

Le commissaire enquêteur sera présent 3 matinées : 2 jours en semaine le 9 et le 26 novembre, de 9h à 12 h et le samedi 28 de 9h à 12h.

Le Maire demande au Conseil Municipal se prononcer sur la reprise des délibérations concernant les révisions 2 et 3 du PLU afin de remplacer « Modification », qui n'est pas le terme approprié, par « Révision »

A l'unanimité le Conseil approuve la reprise de ces 2 délibérations.

3. Clôture de la concertation relative à la révision simplifiée n°2

Nous devons clôturer la concertation lancée par délibération du 21 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été faite, nous allons donc procéder à la clôture des deux registres.

Le Maire soumet cette décision au Conseil Municipal.

A l'unanimité le Conseil approuve le bilan de concertation de la Révision simplifiée N° 2

4. Demande d'un local affecté aux jeunes :

Des jeunes de la classe ont contacté le Maire il y a une quinzaine de jours en vue d'obtenir un local qui leur serait dédié afin de pouvoir se réunir. Ils sont preneur d'une partie de la maison carrée après en avoir fait la visite un samedi matin. Le Maire propose cette solution en faisant un minimum de travaux, centrés sur l'électricité d'une partie uniquement de cette bâtisse.

Corinne SICARD-MAUCLAIR demande combien sont-ils ?

Le Conseil Municipal donne l'autorisation aux jeunes présents de prendre la parole. Ceux-ci, par la voix de Louis HUSSON lit le message qui confirme leur démarche et précise qu'ils sont une vingtaine. Certains sont étudiants à Bordeaux mais d'autres sont encore sur place. Ils pourront donc gérer le local.

Michel HONDELATTE ainsi que la plupart des conseillers précisent que pour cela il faut une structure et qu'ils doivent se constituer en association avec des responsables identifiés, ce que le Maire leur avait indiqué lors de leur entrevue.

Michel HONDELATTE n'est pas d'accord pour donner la maison carrée aux jeunes ainsi que d'autres conseillers municipaux car elle est trop vétuste. Il rappelle la décision du Conseil Municipal de 2010 qui précisait que tout était à refaire. Il propose le chalet ou le foyer communal.

Corinne SICARD-MAUCLAIR demande de quelle surface ils ont besoin ?

Le Conseil Municipal est d'accord pour affecter un local aux jeunes. Les travaux dans la maison carrée vont prendre un certain temps. Le Conseil propose à l'unanimité le petit foyer si ce local convient aux jeunes.

Thierry BOYE précise qu'il faudra réfléchir à l'accès de la salle, surtout au niveau de la gestion des clés.

Philippe MARQUE propose de rencontrer les jeunes et d'élaborer un projet avec eux qui sera soumis au Conseil Municipal. Il propose un système de serrures « intelligentes » avec badge.

5. Divers :

Prêt de la salle Polyvalente :

Philippe LAFFITTE expose que Dax Solidarité représenté par Frédéric THEUX a fait une demande de prêt pour cette salle en vue de faire une bourse aux jouets le 8 novembre. Les bénéfices récoltés à l'occasion de cette journée, iraient en partie renforcer les aides du CCAS de Dax financer des factures d'eau, d'électricité, etc. Une autre partie serait versée au Téléthon organisé par la commune le 14 novembre.

Le Conseil rappelle que l'APE organise un vide-grenier le 11 novembre et qu'il préfère donner la priorité à cette association du village.

Philippe LAFFITTE demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil refuse le prêt de la salle polyvalente par 11 voix et 5 pour.

Aménagement étude complète local commercial : Monsieur le Maire précise que le docteur MARCHAND va cesser son activité en fin d'année. S'il n'a pas de remplaçant le docteur HUSSON ne pourra pas poursuivre son activité dans les conditions actuelles.

Un médecin est intéressé pour venir s'installer à Oeyreluy car il a entendu parler de projets de pôle médical et d'habitats groupés.

Ce médecin serait d'accord pour venir s'installer à condition que nous nous engagions à faire quelques travaux, comme l'aménagement de fenêtres.

Monsieur le Maire propose que l'on mette à l'étude le projet global d'aménagement de ce bâtiment commercial pour accueillir les médecins, infirmières, podologue et autres, ainsi qu'un « lieu de vie ».

Préalablement, l'ensemble des professionnels doivent être consultés pour recueillir leurs besoins ainsi que la commission qui a étudié le projet de « bibliothèque ».

Il faudra faire un appel à projet. Le Maire attend la décision du CM pour engager l'étude.

Nathalie PESSONNIER et Nicolas FELTER ne veulent pas s'engager tant que l'on ne connaît pas le montant des travaux.

Le Conseil Municipal est d'accord pour lancer une étude qui permettra de faire un appel à projets.

Michel HONDELATTE demande que l'on fasse une étude globale avec la maison carrée et que l'on fasse ensuite les travaux au fur et à mesure des possibilités financières. Il demande que l'on parte de l'étude qui a été faite déjà lors du mandat précédent.

Le Maire répond que les récentes décisions du gouvernement de réduire les dotations de fonctionnement aux collectivités, remettent en question les projets. Comme beaucoup de communes nous devons revoir nos investissements en réhabilitant et en agrandissant l'existant.

Présentation du PCS :

Compte tenu de la tournure des débats, la séance s'est interrompue, avant l'exposé de la totalité de l'ordre du jour, au départ de certains conseillers.

La présentation et la réactualisation du PCS sont remises au prochain Conseil Municipal.

Mr Jean Louis DAGUERRE

Mr LAFFITTE Philippe

Mr BOYE Thierry

Mme FRAYSSE Chantal

Mme DESCAMPS Frédérique

Mr FELTER Nicolas

Mr ETCHEMENDY André

Mr HONDELATTE Michel

Mr BIDAU Patrick

Mme DUPUTS Marie

Mme MORELLE Annie

Mme SICARD-MAUCLAIR Corinne

Mr MARQUE Philippe

Mme CIANO Christine

Mr LACOUTURE Eric

Mme PESSONNIER Nathalie

Mr JACQUES Didier

Mme LARRODE Sandra

Mme DES DESERTS Délia